



59 MAIRES NORD

Périodique de l'Association des Maires du Nord • Numéro 27 • décembre 2010

EDITORIAL



Tout au long de cette année, qui a été riche en réformes, en textes législatifs, l'Association des Maires de France s'est notamment efforcée d'analyser avec objectivité le PROJET DE REFORME TERRITORIALE. Forts de notre expérience sur nos différents territoires, et aussi à partir de nos différentes rencontres, nous avons fait des propositions concrètes.

Ensemble, nous avons défendu l'idée, essentielle, que la **coopération intercommunale devait rester un outil au service des communes** et relever de la libre volonté des élus.

C'est ainsi que l'AMF s'est battue pour que le nécessaire renforcement de l'intercommunalité se fasse dans le **respect de l'identité communale**.

4 exemples peuvent illustrer cet objectif et les avancées que nous avons obtenues :

- la fixation des règles de représentation des communes dans les intercommunalités, qui conjuguent souplesse et accords locaux,
- l'avancement de la date d'achèvement de la carte intercommunale, qui a été avancée du 31 décembre au 1er juin 2013 évitant ainsi tout télescopage avec la préparation des élections municipales de mars 2014.
- nous avons réussi à préserver le caractère facultatif du transfert du pouvoir de police du maire, en particulier de la police de la circulation et du stationnement
- ou enfin le maintien des majorités actuelles pour le transfert de compétences des communes vers les communautés.

Nous avons aussi obtenu :

- que la taxe sur le foncier bâti ne soit pas automatiquement transférée aux métropoles
- que le versement de la DGF à l'intercommunalité, appelé de façon technocratique « la territorialisation de la DGF », soit soumis à l'accord unanime des communes.

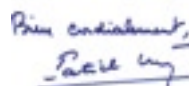
Enfin, il restait à éviter que l'intégration forcée d'une commune dans une commune nouvelle puisse se faire sans l'accord de ses élus ou de sa population. Nous avons porté notre conviction avec beaucoup d'appuis, et obtenu gain de cause devant la commission mixte paritaire.

Le texte de loi **maintient la possibilité de financements croisés** en provenance des départements et des régions pour les communes de moins de 3 500 habitants et les communautés de moins de 50 000. Pour toutes les autres, le cumul restera possible, même après le 1er janvier 2015, dans les domaines de la culture, du sport et du tourisme. En outre, le cumul de subventions restera possible si les départements et la région adoptent un schéma de répartition des compétences.

Je crois que l'AMF a bien assumé son rôle. Loin d'une opposition frontale stérile, nous avons opté pour une démarche positive qui nous a permis d'obtenir satisfaction sur la quasi-totalité de nos propositions.

L'année 2011 s'ouvrira donc dans un nouveau contexte législatif et là encore nous aurons la responsabilité de nous faire entendre, notamment sur le volet intercommunal. Je vous donne rendez-vous le **jeudi 7 avril à Lille pour notre Congrès annuel**.

Le Président



Patrick MASCLET
Maire d'Arleux
Conseiller Régional du Nord-Pas-de-Calais

Sommaire

La vie de l'AMN

- le Congrès en images
- CA, réunions

Pages 2 et 3

AMF

- résolution générale du Congrès 2010

Pages 4, 5 et 6

Communiqué

Page 7

Brèves

Agenda Carnet

Page 8

LE CONGRÈS 2010 EN IMAGES
DOUAI - GAYANT EXPO



Dans l'espace - partenaires



Dans l'Assemblée



Patrick Masplet à l'ouverture de l'AG



Accueil du Ministre Marc-Philippe Daubresse



Gérard Larcher et Valérie Létard



Gérard Larcher et Patrick Masplet



Pendant le débat sur la réforme territoriale, animé par Philippe Schröder (La Gazette),

avec Rémi Puvros, Daniel Percheron, Gérard Larcher et Patrick Masplet



crédits photos : Victor Mahieu (La Gazette)

CONSEIL D'ADMINISTRATION



En septembre, le Conseil d'administration de l'Association des Maires du Nord recevait **Monsieur Daniel LENOIR**, Directeur de la nouvelle Agence Régionale de Santé (photo). Monsieur LENOIR est venu notamment expliquer la nouvelle gouvernance de l'ARS, actuellement en cours d'installation et où les élus locaux tiennent une place importante.

En décembre, c'est **Monsieur Christian RATEL**, Directeur Régional des Finances Publiques, qui est accueilli par le CA de l'AMN, pour un échange sur les conséquences de la réforme de la Taxe professionnelle mais aussi sur l'évolution de l'administration des finances publiques, notamment sur la dématérialisation.

ERDF ET L'ASSOCIATION DES MAIRES DU NORD ENSEMBLE POUR INFORMER LES ÉLUS DU NORD

Le monde de l'énergie, la distribution d'électricité se complexifient, avec des lois nouvelles qui s'imposent tant aux élus qu'à ERDF. Au quotidien, pour les communes, les impacts sont importants : raccordement photovoltaïque, permis de construire, modifications du réseau demandent une expertise renforcée et partagée entre les services des collectivités et les équipes d'ERDF.

L'Association des Maires du Nord, Présidée par Patrick MASCLET, et la Direction Territoriale Nord d'ERDF dirigée par Didier VAUCOIS ont décidé de se mobiliser au travers d'une convention signée le 24 novembre dernier sur le stand d'ERDF à l'occasion du Salon des Maires et des Collectivités à Paris (photo).

Plusieurs axes ont été privilégiés pour informer les élus du Nord :

- La participation d'ERDF au salon des Maires du Nord le 7 avril 2011
- L'accompagnement de l'association et de ses membres au Salon des Maires et Collectivités locales de Paris
- Des réunions d'information thématiques à la maille des arrondissements et territoires nordistes
- La co-édition au premier semestre 2011 d'un **guide pratique** à destination des Maires, véritable outil de travail pour maîtriser simplement les cas concrets liés à la distribution publique d'électricité.



FORMATIONS, INFORMATIONS

Parmi les formations proposées par l'AMN, les sessions sur les autorisations d'urbanisme (photo) et sur les cimetières ont réuni de nombreux élus.



L'AMN s'est aussi associée à Mairie 2000 pour une réunion rassemblant 80 participants sur le thème de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (photo).



Parmi les autres thèmes abordés en formation : le web 2.0 et le politique, la commune et l'école, la préparation budgétaire, la prise illégale d'intérêt, le bulletin municipal.

Par ailleurs, le Président Patrick MASCLET a poursuivi son tour du Nord à la rencontre des élus tout au long de la discussion parlementaire sur la **réforme territoriale**.



Ces rencontres ont eu lieu à Avesnes, Hazebrouck, Fromelles, Caudry et Le Quesnoy (photos). D'autres dates sont prévues en 2011.



RENCONTRES AVEC LE PRÉSIDENT DE L'AMN

A noter parmi les dernières rencontres du Président : **Mr Salvador PEREZ**, Secrétaire Général de la Préfecture, sur le thème des territoires ruraux, **Mr Christian CHOCQUET**, nouveau Préfet délégué à la défense et à la sécurité, **Mr Christian RATEL**, Directeur régional des finances publiques, **Madame Marie-Jeanne PHILIPPE**, nouvelle Rectrice d'Académie, sur la question des rythmes scolaires, **Madame Isabelle DELCROIX-NAULAIS**, Déléguée régionale aux droits des femmes, **Mr Mathieu STEVENARD** pour le passage à la TNT, et aussi : David RICOUART (goelobox), Raphaël BRICE (Passport Santé), Olivier CANIVET (Illictaux), les dirigeants de BCM, sur le management du risque foudre.



UNE NOUVELLE IDENTITÉ VISUELLE EN 2011, UN NOUVEL ÉLAN POUR L'AMF

Donner un nouvel élan, s'ouvrir à de nouveaux univers, respecter ses valeurs avec une dynamique réactivée et actualisée, tels sont les objectifs fixés par l'Association des maires de France pour sa nouvelle identité visuelle.

Plus actuel, plus visible, le nouveau logo met en avant les forces de l'AMF : son pluralisme, sa représentativité, et surtout un réseau puissant et solidaire. Présenté au Congrès des Maires de France, il sera décliné sur l'ensemble des supports dès le 1er janvier 2011.

93ÈME CONGRÈS DES MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS DE FRANCE : RÉSOLUTION GÉNÉRALE (extraits)

1. GARANTIR AUX COMMUNES ET AUX INTERCOMMUNALITÉS LES MOYENS DE LEUR ACTION

Dans le contexte difficile, national et international, les finances des collectivités locales se sont dégradées ces dernières années. Selon l'Observatoire des finances locales, « le resserrement des marges de manœuvre financières des collectivités locales s'est amplifié en 2010 et devient préoccupant. Pour le bloc local, l'écart croissant et cumulé entre l'évolution structurelle des dépenses et celle des dotations aura des effets tant sur les capacités d'autofinancement que sur le niveau d'investissement. »

C'est pourquoi nous souhaitons notamment que :

- les collectivités locales retrouvent des marges de liberté et que soient assouplies les règles de liaison des taux ;
- les ressources de remplacement soient indexées et garantissent, dans la durée, l'évolution des moyens ;
- soit supprimée la prise en charge par les collectivités du plafonnement en fonction de la valeur ajoutée ;
- soit rétabli, au plus vite, le niveau d'autonomie fiscale existant avant la réforme de la taxe professionnelle.
- la suppression de la taxe professionnelle n'ait pas d'incidence sur les ménages ;
- les financements partagés en investissement et fonctionnement soient préservés.

Conscient des difficultés auxquelles l'Etat est confronté, liées à la crise et au déficit public, le Congrès tient cependant à rappeler que nos collectivités, elles aussi confrontées aux conséquences de la crise, et qui ne sont pas en déficit, sont, par leurs investissements, les principaux soutiens de l'activité économique et qu'à ce titre, leur capacité d'action doit être préservée.

1.1. Rester maîtres de leurs dépenses

Le Congrès prend acte avec satisfaction de l'engagement du gouvernement à maîtriser les normes réglementaires qui s'imposent aux collectivités et aggravent leurs dépenses, et demande qu'il n'y ait pas de décalage entre les déclarations et la réalité. Il souhaite que les normes soient justement proportionnées à leurs objectifs et puissent s'adapter aux spécificités locales. Il appelle notamment l'attention de l'Etat sur les réglementations souvent excessives imposées par certaines fédérations sportives.

Le Congrès s'oppose fermement à toute nouvelle tentative de transfert de compétence, sans compensation équitable.

1.2. Rester maîtres de leurs recettes

Si le Congrès attend que l'Etat n'augmente pas unilatéralement les dépenses des communes et des intercommunalités, il souhaite également que les élus puissent continuer à gérer leurs ressources de manière autonome et responsable.

Le Congrès déplore, par conséquent, dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle, le remplacement d'une part d'impôts locaux économiques par des dotations financières, ce qui revient à diminuer leur autonomie fiscale, c'est-à-dire à amoindrir leur liberté d'administration.

En ce sens, il s'oppose avec détermination à tout critère de bonne ou mauvaise gestion défini par l'Etat qui conditionnerait

l'attribution de dotations. En effet, seuls les conseils élus, conscients de leurs responsabilités, sont légitimes pour définir l'opportunité de leurs actions et modes de gestion en fonction de leur spécificité locale.

Le Congrès regrette le gel annoncé des concours financiers de l'Etat qui sera préjudiciable à l'action des communes et des communautés, et demande que cette décision soit réexaminée avant chaque projet de loi de finances initial, dans le cadre des instances nationales de concertation (Conférence nationale des exécutifs, Comité des finances locales).

Par ailleurs, notre objectif est de garantir aux collectivités une évolution positive de leurs ressources afin qu'elles puissent faire face à leurs obligations. (...)

Il constate avec satisfaction l'engagement de la réflexion sur une véritable péréquation entre collectivités et souhaite continuer d'y être étroitement associé. En outre, la péréquation horizontale ne saurait remplacer la péréquation verticale. A ce titre, l'Etat doit pleinement participer à la correction des injustices territoriales.

Le Congrès réaffirme la disponibilité de l'AMF à collaborer à la révision des valeurs locatives des locaux d'activité, premier pas vers une révision de l'ensemble des valeurs locatives qu'il appelle depuis longtemps de ses vœux.

1.3. Rester maîtres de leurs ressources humaines

Les collectivités locales ne peuvent agir efficacement sans des ressources humaines adaptées et compétentes. Le Congrès s'oppose fermement à toute ingérence de l'Etat dans la gestion des recrutements des communes et intercommunalités. Elles sont, en vertu de la Constitution, libres de s'administrer et ne pourraient accepter de se voir imposer une règle consistant à ne remplacer qu'un fonctionnaire sur deux partants à la retraite.

2. GARANTIR À TOUS LES TERRITOIRES, EN MÉTROPOLE COMME EN OUTRE-MER, LE MAINTIEN OU LE DÉVELOPPEMENT DES SERVICES AUX CITOYENS

2.1. Garder la maîtrise de la réforme territoriale

Le Congrès note avec satisfaction la préservation de l'identité communale, la démocratisation de l'intercommunalité et le maintien de la clause générale de compétences pour les communes. Il s'inquiète toutefois de l'impact négatif que pourrait avoir l'affaiblissement des niveaux départemental et régional sur les actions du bloc local, notamment en matière de financements partagés dans le cadre de la solidarité territoriale.

Le Congrès réaffirme avec force la volonté des communes de garder la maîtrise de leur territoire.

La coopération intercommunale, indispensable à l'efficacité de l'action territoriale, est et doit rester un outil au service des communes. C'est pourquoi ces dernières doivent être maîtresses de la rationalisation de la carte intercommunale et décider ce qui, selon elles, relève ou non d'un transfert de compétence à l'intercommunalité. (...)

2.2. Permettre aux territoires ruraux d'accéder à tous les services

Le Congrès rappelle la contribution de l'AMF aux Assises des territoires ruraux et attend de l'Etat qu'il respecte les engagements qu'il a pris dans la Charte des services publics en milieu rural de 2006. Malheureusement, dans ces deux domaines, peu de semaines ne se passent sans que de nouveaux services publics soient affaiblis ou supprimés.

Le Congrès considère que l'accès au très haut débit (THD) est aussi vital pour les territoires que l'étaient l'eau et l'électricité aux siècles derniers. Il est indispensable pour garantir le maintien et le développement du tissu économique local. Il s'oppose à toute fracture numérique et souhaite des mécanismes de solidarité et de péréquation pour l'équipement des zones non rentables délaissées par les opérateurs privés.

En matière de transport, le Congrès réaffirme le droit à la mobilité pour tous et le nécessaire désenclavement des territoires, dont certains sont encore trop peu accessibles par les transports collectifs. Il demande en conséquence que le schéma national des infrastructures de transports en cours d'élaboration prenne en compte cet objectif. Dans ce cadre, il se montrera vigilant sur les moyens de maintenir des transports ferroviaires de voyageurs de qualité. Se félicitant de la mobilisation financière de l'Etat en faveur des transports urbains, suite au Grenelle de l'environnement, le Congrès estime que leur développement nécessite la recherche de nouvelles sources de financement, comme la décentralisation et la dépénalisation du stationnement payant.

Alors que la population vieillit, les maires constatent avec inquiétude le creusement des inégalités territoriales et sociales devant l'accès aux soins. Engagés en faveur d'une meilleure offre de soins, notamment en favorisant l'installation des médecins dans les zones défavorisées, ils entendent contribuer activement à l'organisation territoriale de la santé en étant réellement associés aux décisions et soutenus dans leurs projets.

2.3. Donner les moyens d'un aménagement optimal des territoires

Le Congrès se félicite du rôle attribué au SCOT pour promouvoir une gestion des territoires et des activités qui s'y exercent, conforme aux principes d'un développement durable, et en particulier d'une consommation de l'espace plus et mieux maîtrisée. Dans le domaine de l'urbanisme réglementaire, le Congrès estime nécessaire une réforme qui simplifie, pour les communes, le régime des autorisations de construire et leur instruction.

Plusieurs événements naturels dramatiques sont venus rappeler cette année les risques auxquels nos concitoyens sont exposés. Pour y faire face, le Congrès demande instamment à l'Etat son aide sur l'ingénierie technique nécessaire à l'élaboration des plans communaux de sauvegarde. Il revendique une véritable culture partagée de la gestion du risque, dans l'élaboration des plans de prévention comme dans la maîtrise de la vulnérabilité des territoires.

Plus généralement, le Congrès déplore un désengagement des services de l'Etat de l'ingénierie publique, qui aboutit à une perte de savoir-faire sans qu'une nouvelle ingénierie ait eu le temps de se mettre en place. Il considère également que l'appui de l'Etat au travers de l'ATESAT est nettement insuffisant en termes de moyens comme en qualité.

Enfin, parce que le développement économique est le seul à pouvoir faire vivre les territoires, le Congrès souhaite que les moyens soient donnés aux communes et aux intercommunalités de développer les activités liées à l'authenticité des territoires. Il sollicite également le maintien des dispositifs de défiscalisation (ZRR) pour création d'entreprises en milieu rural.

2.4. Accompagner les politiques locales de développement durable

Dans le prolongement de la charte des maires pour l'environnement,

élaborée en 2007, le Congrès réaffirme son engagement à contribuer aux objectifs du Grenelle de l'environnement. L'efficacité de son action sera d'autant plus grande qu'elle bénéficiera de leviers. Ainsi, la politique de rénovation thermique des bâtiments des communes doit trouver appui sur les propositions du plan Bâtiment Grenelle, notamment la création d'un « fonds carbone » à destination des communes.

Par ailleurs, le Congrès confirme son attachement à la mise en oeuvre effective d'une contractualisation entre les communes et l'Etat sur la base des agendas 21 locaux, comme le prévoient les lois Grenelle. Il rappelle le rôle essentiel des collectivités locales pour sensibiliser et inciter nos concitoyens à adopter de nouveaux comportements.

3. MAINTENIR LA COHÉSION SOCIALE

Alors que l'impact social de la crise économique se traduit par un accroissement de la précarité des citoyens, les communes et les communautés craignent de ne pas avoir les moyens d'assurer leur mission de cohésion sociale.

3.1. Maintenir la participation de l'Etat dans les politiques de solidarité nationale

Le Congrès regrette la diminution des financements de l'Etat alloués aux contrats aidés qui restent un outil indispensable de maintien dans l'emploi des personnes fragilisées.

Il s'inquiète aussi de la baisse du financement des associations à vocation sociale, qui sont essentiellement financées sur fonds publics et peinent à trouver d'autres recettes.

Il prône le développement d'une économie sociale et solidaire, dont les dispositifs existants gagneraient à être davantage connus et soutenus dans la durée. Le Congrès exprime sa préoccupation particulière à l'égard des jeunes dont l'insertion sociale et professionnelle s'avère de plus en plus difficile, notamment dans les départements et collectivités d'outre-mer.

Face à la crise du logement qui touche de nombreux territoires, le Congrès appelle à l'élaboration d'un nouveau plan de cohésion sociale. Il insiste à nouveau sur la nécessité de cibler le financement de l'Etat sur la construction de logements accessibles et prend acte de l'engagement de l'Etat de mieux caler l'offre aux besoins tant en terme géographique que social, dans la mesure où serait maintenue une production de logements locatifs sociaux ou accessibles dans les zones non tendues. Cependant, il constate la diminution des crédits de paiement et exprime sa vive inquiétude devant le recours à une contribution qui pénaliserait la trésorerie des organismes HLM.

Rappelant à l'Etat que le logement social, notamment au travers du DALO, relève de sa compétence, le Congrès réitère son attachement au dispositif dédiant prioritairement l'épargne collectée sur les livrets A au financement du logement social.

En matière d'éducation, domaine de compétence partagé, le Congrès renouvelle son souhait d'une concertation à la fois plus forte et stable, que ce soit sur la carte scolaire ou le développement du numérique dans les écoles. Il demande que la réflexion menée actuellement sur les rythmes scolaires soit globale, portant sur l'année scolaire, afin qu'un compromis pérenne puisse être adopté, prenant en compte les besoins des élèves et les contraintes des communes.

3.2. Relancer la politique de la ville

Le Congrès confirme sa demande antérieure d'une loi ANRU 2 davantage liée aux politiques sociales. Il se félicite à ce titre de l'accord passé entre l'ANRU et l'ACSE.

Il interroge l'Etat sur le devenir des zones franches urbaines (ZFU) qui ont constitué le plus souvent des dispositifs efficaces dans les quartiers d'habitat social. Le Congrès prend acte d'un prolongement des CUCS (contrats urbains de cohésion sociale) jusqu'en 2014, mais souhaite que des dispositions de soutien, transitoires, soient fixées pour les quartiers et les communes qui ne bénéficieraient plus de contrats après cette date.

RÉSOLUTION GÉNÉRALE

Il réaffirme sa conviction selon laquelle la politique de la ville relève d'une compétence partagée entre les communautés et leurs communes membres et défend, pour les populations des quartiers concernés, le principe d'une mobilisation plus forte des politiques de droit commun de l'Etat.

3.3. Garantir la sécurité de nos concitoyens

Le Congrès rappelle que la sécurité des citoyens est l'affaire commune de l'Etat et des collectivités territoriales, mais avec des responsabilités bien distinctes.

Dans ce domaine, le Congrès appelle à un véritable partenariat entre les services des collectivités et ceux de l'Etat, dans le respect des compétences de chacun. Il rappelle son attachement vigilant au maintien des effectifs et à la présence des services de l'Etat sur le terrain.

Le Congrès souligne le rôle essentiel des maires dans l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques locales de prévention et s'oppose fermement à toute injonction de l'Etat dans la fixation de leurs modalités. Il souhaite notamment que le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) ne soit pas prioritairement axé sur la vidéosurveillance, qui doit rester un choix pour chaque collectivité.

4. AGIR DANS UN CADRE EUROPÉEN ET MONDIAL

Le Congrès, attaché à l'action locale dans un cadre européen, revendique une meilleure association à l'élaboration des réglementations et des programmes communautaires, en partenariat avec les autres associations d'élus.

Il exprime sa volonté de voir maintenu le lien entre l'Europe et le citoyen et demande que ce lien soit au centre des politiques européennes comme la relance du marché intérieur ou encore l'avenir de la politique de cohésion.

Le Congrès appelle de ses voeux une **réglementation européenne qui protège les services sociaux d'intérêt général** et exprime son inquiétude face à l'inclusion de l'accueil de la petite enfance dans le champ d'application de la directive européenne dite « services ». Il craint qu'à terme, la France se voie contrainte d'assouplir les normes d'encadrement et de fonctionnement qui

garantissent aujourd'hui la sécurité et la qualité de ce service.

Il attend de l'Europe qu'elle continue à favoriser, par ses aides, la dynamisation de nos territoires les plus fragiles, en particulier les espaces ruraux, de montagne, les banlieues et les territoires ultra-marins.

Enfin, le Congrès souligne l'importance croissante du rôle des collectivités locales au niveau international. Il rappelle le rôle de ces dernières dans le développement économique, social, environnemental, comme dans le processus de décentralisation de nombreux pays grâce à la **coopération décentralisée**, ainsi que l'essor reconnu de la diplomatie des villes.

Le Congrès considère que l'année 2011 devra être mise à profit pour proposer une véritable et ambitieuse 3^e étape de la décentralisation.

Il demande au bureau de l'AMF de travailler à l'**élaboration d'un « Pacte pour les communes et communautés de France »** qui sera soumis à l'ensemble des candidats aux élections présidentielles, afin qu'ils s'engagent clairement sur de nouvelles et nécessaires avancées de la décentralisation.

A l'évidence, la gravité de la situation et l'ampleur des réformes indispensables nous conduisent à l'action. L'AMF, force de propositions et d'innovation, entend ainsi, parce que c'est sa vocation première, être un acteur majeur de la rénovation de la démocratie locale au service de nos territoires et de leurs habitants.

Le Congrès réaffirme l'AMF comme un partenaire responsable et exigeant afin que l'action publique locale soit toujours en mesure de répondre aux attentes et besoins de nos concitoyens, dans la complémentarité de l'action nationale. Pour réaliser cette mission publique essentielle, il en appelle à une collaboration constructive et respectueuse de la part de l'Etat. Il souhaite qu'une Conférence nationale des exécutifs renouvelée soit la véritable instance de concertation entre les élus et l'Etat et que les moyens lui soient donnés pour exercer pleinement et efficacement ce rôle.

intégralité du texte sur www.amf.asso.fr

DANS LE NORD, LE CDG59 ACCOMPAGNE LES COLLECTIVITÉS SUR LA VOIE DE LA DÉMATÉRIALISATION



Marc Montuelle, Jean-Michel Bérard, Patrick Masclat et Pierre Stussi lors de la signature de la convention de partenariat

L'utilisation des nouvelles technologies et la simplification des circuits administratifs sont aujourd'hui indispensables et incontournables. Pour preuve, le cas du Code des Marchés Publics qui impose, depuis le 1er janvier 2010, la dématérialisation de certaines procédures de passation des marchés.

Conscient du soutien nécessaire à la mise en oeuvre de ces projets (résultats d'une enquête menée en partenariat avec la Région sur le territoire), le Cdg59 répond présent face aux besoins et aux attentes des collectivités et établissements publics. Il propose même de les accompagner au-delà de la télétransmission des actes et de la dématérialisation des marchés publics en visant la dématérialisation

des circuits de validation internes et la dématérialisation des échanges via une plateforme sécurisée.

Pour cela, il a mis en place un groupement de commandes dont les principaux avantages sont :

- mutualiser et centraliser les procédures de marchés nécessaires au projet. Le Cdg59 coordonnateur de ce groupement se chargera de l'ensemble des procédures de marchés. Une fois les marchés attribués, chaque adhérent sera informé des résultats et décidera d'en être bénéficiaire ou non.
- bénéficier de tarifs préférentiels grâce à la mutualisation des besoins.

On compte déjà près de 200 adhésions suite aux réunions d'information de juin 2010 ayant rassemblé plus de 500 participants. 37 groupes de travail pour initier l'installation et la prise en main des nouveaux dispositifs par les utilisateurs sont déjà planifiés ce dernier trimestre 2010. Cela n'est certainement qu'un début...

Pour une cohérence d'action sur le territoire, le CDG59 s'est officiellement associé à la **Préfecture du Nord et l'Association des maires du Nord par la signature d'une convention de partenariat le 11 juin 2010 (photo)** dans le cadre de la dématérialisation des procédures et la télétransmission des actes.

Contact :
Myriam Vanrast, Cdg59, Tél : 03 59 56 88 12
Vanrast.m@cdg59.fr

**AFFRONTÉZ
L'HIVER**



**VALORISEZ
VOS ESPACES**



**PRÊTS
À SALER ?**



**SÉCURISEZ VOS
INFRASTRUCTURES**



**ASSUREZ LA
PROPRETÉ**



**SÉCURISEZ
VOS CHANTIERS**



**l'esprit
libre**

la maîtrise de vos espaces
en toute confiance



Nos implantations les plus proches : Arras, Béthune, Cambrai, Lille/Lesquin, Saint Omer
Contact : 03 44 63 73 20 - www.sanef.com

DISTINCTIONS

En 2010, **Monique HERBOMMEZ**, Trésorière de l'AMN, Maire de Sars-et-Rosières et Présidente de la Communauté de Communes rurales de la vallée de la Scarpe s'est vu remettre les insignes de la Légion d'Honneur par Valérie Létard, alors Secrétaire d'Etat et originaire de Sars (photo).

Gérard DEVAUX, administrateur de l'AMN, a lui été élevé au rang de chevalier dans l'Ordre National du Mérite.

Par ailleurs, l'AMN a souhaité distinguer **Robert PLANCQ** ancien Maire d'Hantay de 1971 à 2003, en lui décernant la médaille d'honneur. Pour l'occasion, de nombreuses personnalités se sont déplacées, notamment l'ancien Premier Ministre Pierre MAUROY (photo). Dans le même temps, Désirée DUHEM, Maire d'Hantay et Vice-Présidente de l'AMN, avec la municipalité, a célébré l'honorariat de Mr PLANCQ.

Cette année c'est la **Commune de Waziers** qui a reçu le prix départemental des Rubans du Patrimoine (AMN, DEXIA, FFB et Fondation du Patrimoine) pour la réhabilitation et l'extension du château de Jérusalem, aujourd'hui espace culturel Georges Prêtre (photo).



PUBLICATIONS

téléchargeables sur le site de l'AMF :



Le logement social et les politiques locales de l'habitat

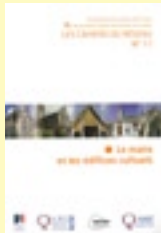


Lignes électriques haute et très haute tension et champs magnétiques de très basse fréquence

LES CAHIERS DU RÉSEAU (commandes auprès de Sophie LASSERON, AMF, 01 44 18 13 64)



La Commune et le financement des réseaux (10 euros)



Le Maire et les édifices culturels (11 euros)

A NOTER DANS L'AGENDA

CONGRÈS 2011
DES MAIRES DU
NORD

JEUDI 7 AVRIL
À LILLE
Lille Grand Palais

CARNET

HERIN (VALENCIENNES, 3811 HAB.) : Suite à la démission de Michel BASSEZ, Bernard DEGROS (photo) est le nouveau Maire.



LEVAL (AVESNES, 2 296 HAB.) : Evelynne HALLANT (photo) a été élue Maire. Elle succède Richard GASTOUT, décédé.



LA LONGUEVILLE (AVESNES, 2 261 HAB.) : Après la démission Patrick DELCOURT, Jacques CLAISSE devient le nouveau Maire de cette Commune de l'Avesnois.

NEUVILLE-ST-RÉMY (CAMBRAI, 4019 HAB.) : Jean-Jacques SEGARD, Maire et Conseiller Général du Nord, est décédé subitement à la Toussaint. Jean-Pierre COUVENT, alors 1er adjoint, lui succède à la tête de la Mairie.

NOYELLES-SUR-ESCAUT (CAMBRAI, 750 HAB.) : Dans le Cambrésis toujours, c'est Philippe LOYEZ le nouveau Maire, élu suite à la disparition de Léon MASSET.

18, rue du Barbier Maës
B.P.1179 - 59013 LILLE Cedex
Tél: 03.20.42.99.41
Fax: 03.20.42.88.19
E-mail: contact@maires59.fr

Directeur de la publication:
Patrick MASCLET

Comité de lecture:
Philippe BAUDRIN, Eric BOCQUET, Marc-Philippe DAUBRESSE, Michel FRANCOIS, Nicolas LEBAS, Patrick MASCLET.

Rédaction et Mise en page:
Serge MARTIN

Dépôt légal à parution